

Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

Canton de Stanstead

Je, Matthieu Simoneau,
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement à la résolution

457-2022

Numéro

ayant pour titre : Règlement décrétant une dépense de 4 400 000 \$ et un emprunt de 3 735 000 \$ pour les travaux
reconstruction du chemin Fitch Bay

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

1 160

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un
scrutin référendaire soit tenu est de :

127

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

0

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement la résolution

457-2022

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Canton de Stanstead ce 3 february 2023 à 9 h
Endroit Date Heure

Signature



Greffier ou secrétaire-trésorier

2023	02	03
année	mois	jour